

Protocole de Gestion de la fin d'année universitaire 2019/2020 sous Covid-19

Mode opératoire de la faculté de technologie

Version 2

Référence :

- Protocole cadre « Mode opératoire de gestion de fin d'année universitaire 2019/2020 et la rentrée universitaire 2020/2021 sous Covid-19 » MESRS.
- Arrêté n°453 du 15 juillet 2020 portant création d'une cellule centrale et de cellules locales de suivi de clôture de l'année universitaire 2019-2020 et de la rentrée universitaire 2020-2021.
- Protocole cadre « UDL SBA : Mode opératoire de gestion de fin d'année universitaire 2019/2020 et la rentrée universitaire 2020/2021 sous Covid-19 » MESRS.
- Note de Monsieur le secrétaire général du MESRS n° 866/SG/2020 en date du 16 août 2020 relative à la reprise des activités pédagogiques pour clôturer l'année universitaire 2019/2020.

Mardi 18 Août 2020

Sommaire

- 1- Préambule (page 3).
- 2- Répartitions des effectifs des étudiants de graduation et de post graduation (page 5).
- 3- Reprise du travail des ATS et des contractuels : 16 août 2020 (page 3).
- 4- Reprise du travail des enseignants : 23 août 2020 (page 7).
- 5- Maintien et renforcement des enseignements à distance EAD (page 8).
- 6- Planning général de la reprise des activités pédagogiques (page 8).
- 7- Evaluations (page 8).
- 8- Normes à respecter (page 9).
- 9- Mesures sanitaires (page 9).
- 10- Annexe (page 10).

1. Préambule

Par décision n°69 du 29 juillet 2020 portant création de la cellule locale de suivi de la clôture de l'année universitaire 2019-2020 et de la rentrée universitaire 2020-2021 de l'université Djillali Liabès de Sidi Bel-Abbès, notamment son article 03, la dite commission a été installée. Elle est présidée par Monsieur le Recteur. La commission est constituée comme suit :

Nom & Prénom(s)	Qualité
MEGHACHOU Mourad	Recteur et président de la commission
TOUMI Ahcène	Secrétaire général
FELLAH Mohamed-Karim	Vice recteur chargé de la planification, de l'orientation et de la prospective
MOUEDDENE Kada	Vice recteur en charge de la pédagogie
BOUZIANI Merah	Vice recteur chargé de la post-graduation
KADOUN Abdedaïm	Vice recteur chargé des relations extérieures
BABA AHMED Abderrezak	Doyen de la faculté de Médecine
DAHAOUI Toufik	Directeur des oeuvres universitaires Sidi Bel Abbes
ABABOU Djillali	Directeur des oeuvres universitaires Sidi Bel Abbes- centre
AFIF née KADI Warda	Coordinatrice de l'unité de prévention sanitaire- Œuvres universitaires
KHORSI Nadia	Coordinatrice de l'unité de prévention sanitaire - Université
AMERI Mohamed	Représentant des enseignants, Secrétaire général de section syndical du FNESRS, Sidi Bel Abbes
BEHILIL Abderrezak	Chargé de l'information et de la communication
KREBICHE Mohamed	Représentant des travailleurs, coordinateur des sections syndicales des travailleurs-UGTA
LARBI Omar	Représentant des étudiants : REAL
BELMAKHFY Madjid	Représentant des étudiants : UGEL
TIBRI Mahieddine	Représentant des étudiants : VNEA

Missions de cellule :

- Elaborer un protocole spécifique à l'UDL relatif à la reprise des activités pédagogiques qui doit s'inscrire dans les dispositions du protocole cadre : (tâche accomplie, mode opératoire mis à disposition de la communauté universitaire de l'UDL-SBA).
- Suivre l'exécution du protocole spécifique.
- Coordonner et se concerter avec les autorités locales en ce qui concerne les questions inhérentes aux mesures sanitaires.

En plus du protocole cadre du MESRS et de l'arrêté 453 cités en référence, et des dispositions du mode opératoire de l'université Djillali Liabès qui sont les suivantes :

- ✓ Sur la base des courriers du Secrétaire Général du MESRS :
 - n° 683/SG/2020 du 19/07/2020 portant la gestion sous Covid-19.
 - n° 719/SG/2020 du 26/07/2020 portant sur le suivi de l'opération de clôture de l'année universitaire 2019/2020 et la préparation de la rentrée universitaires 2020/2021.
 - n° 720/SG/2020 du 26/07/2020 portant sur le suivi de l'opération de clôture de l'année universitaire 2019/2020 et la préparation de la rentrée universitaires 2020/2021 et l'installation effective de la cellule locale.
 - n° 866/SG/2020 en date du 16 août 2020 relative à la reprise des activités pédagogiques pour clôturer l'année universitaire 2019/2020
- ✓ et conformément aux recommandations des membres du conseil de direction et du comité local de suivi et les réunions du staff administratif de la faculté:
 - Réunion de conseil de direction en date du 12/07/2020 : Organisation de la reprise des enseignements le 23 août.
 - Réunion du conseil de direction en date du 19/07/2020 : Compte rendu de la réunion du 12/07/2020.
 - Réunion du conseil de direction en date du 27/07/2020 : Préparation de la reprise des enseignements 2019/2020.
 - Installation du comité local de suivi en date du 29/07/2020 : premières discussions.
 - Réunion du conseil de direction en date du 03 /08/2020 : expression de l'état de besoins en produits de lutte contre la COVID-19.
 - Réunion du conseil de direction en date du 05/08/2020 : Reprise pédagogique et finalisation de l'expression de l'état de besoins en produits de lutte contre la COVID19
 - Réunion du comité de suivi en date du 06/08/2020 : finalisation du protocole spécifique de l'université Djillali Liabès de Sidi Bel-Abbès
 - Réunion du staff administratif de la faculté de technologie en date du 16/08/2020 pour la finalisation et l'adoption du protocole spécifique de la Faculté.
- ✓ Et suite à la note du Secrétaire Générale du MESRS n° 866/SG/2020 en date du 16/08/2020, et des réunions ci-dessous :

- Réunion du conseil de direction de l'université en date du 17/08/2020 : Mis à jour du protocole spécifique de l'université Djillali Liabès de Sidi Bel-Abbès
- Réunion du staff administratif de la faculté de technologie en date du 18/08/2020 pour la mise à jour du protocole spécifique de la Faculté.

2. Répartitions des effectifs des étudiants de graduation et de post graduation.

La faculté de technologie est constituée de cinq (05) départements :

- 1) Département des enseignements de base en sciences et technologie
- 2) Département de génie civil et travaux publics
- 3) Département de génie mécanique
- 4) Département d'hydraulique
- 5) Département des énergies et génie des procédés

Les effectifs de la faculté de technologie sont :

L1	L2	L3	M1	M2	Total Graduation	PG	TOTAL
671	362	298	363	397	2091	259	2350

Plan de la faculté



Figure 1. Plan de masse de la faculté (Google Earth).

1	Entrée Est
2	Bloc 1 de laboratoires de recherche (les 14 laboratoires de recherche)
3	Bloc 2 de laboratoires de recherche (les 14 laboratoires de recherche)
4	Parking 1 (couvert pour véhicules)
5	Parking 2
6	Hall de technologie (atelier mécanique)
7	Bloc administratif principal
8	Amphithéâtre 6
9	Amphithéâtre 7
10	Amphithéâtre 9
11	Bibliothèque
12	Salles de conférences (02 salles)
13	Bloc administratif et pédagogique de génie mécanique
14	Bloc administratif et pédagogique de génie des procédés / hydraulique
15	Bloc pédagogique ST/Génie civil et TP
16	Bloc administratif ST/Génie civil et TP
17	Amphithéâtres 1, 2, 3 et 4
18	Bloc 1 de laboratoires de recherche ETT
19	Centres de calcul
20	Amphithéâtre ARRAB Mohamed 5
21	Laboratoire pédagogique de mécanique des fluides.
22	Laboratoire pédagogique des énergies renouvelables.
23	Laboratoire pédagogique de commande numérique
24	Laboratoires de caractérisation mécanique
25	Bloc de laboratoires de recherche (LMPM)
26	Laboratoires pédagogiques ST et Génie civil
27	Laboratoires pédagogiques Génie civil et TP
28	Local technique (chaudières, moyen généraux...)
29	Bloc administratif de la plateforme de technologie (en court de réhabilitation)
30	plateforme de technologie DGRSDT (en court de réhabilitation)
31	Entrée sud

3. **Reprise du travail des ATS et des contractuels : 16 août 2020**

- Opération de nettoyage et de désinfection par les agents de service. Désinfection total du site 1fois/15 jours, voir programme ci-joint en annexe à la page 10. Le programme devra être transmis à tous les responsables de la faculté (vices doyen, chefs des départements, services du secrétaire général de la faculté, et affichage).
- Organisation des groupes des ATS réquisitionnés pour faire partie du dispositif sanitaire.
- Charger les ATS réquisitionnés par des tâches précises, exemple :
 - ✓ Aider le personnel des moyens à superviser la réalisation des tâches,
 - ✓ Sensibiliser les étudiants sur la distanciation et le non regroupement,
 - ✓ Participer à des campagnes d'information,
 - ✓ Tenir des registres de présences des agents de service,
 - ✓ Être des agents de liaison entre les services de sécurité et les médecins en cas de détection de cas suspects (étudiants fiévreux) lors des mesures de températures,
 - ✓ Former les agents de sécurité à la prise de température par les thermomètres frontaux,
 - ✓ ...etc

4. Reprise du travail des enseignants : 23 août 2020

- Signature du procès-verbal de reprise en ligne avec engagement des enseignants à continuer les activités pédagogiques à distance avec mise à jour des moyens de contact de l'enseignant (N° de téléphone et adresse mail).
- L'administration doit s'assurer que chaque enseignant ait déposé son ou ses supports pédagogiques sur la plateforme e-Learning. Les enseignants n'ayant pas déposés les supports seront rappelés à le faire dans les plus brefs délais conformément aux directives de la tutelle et notamment la dernière note n°866/SG/2020.
- Les enseignants sont invités à utiliser les plateformes de visioconférences. Les chefs de départements sont à la disposition des enseignants pour leurs indiquer les plateformes de téléconférences recommandées.
- Les plannings des examens de rattrapage des masters (M1 et M2) doivent être transmis aux enseignants par mail ainsi que les convocations pour les examens de rattrapage.
- Le présent protocole (version 2) et une copie du protocole de l'université (version 2) devront être transmis et publiés.

5. Maintien et renforcement des enseignements à distance (EAD)

- Maintenir l'organisation de tous les enseignements à distance (cours, TD et TP) à partir du 23 Aout 2020.
- Charger le centre des systèmes et des réseaux et d'enseignement audiovisuel d'accompagner et de former en cas de besoin les enseignants aux techniques d'EAD. Les enseignants de la faculté désirant cette formation, sont invités à contacter le département de rattachement.
- Les soutenances des habilitations, des doctorats et des masters à distance sont vivement encouragées. Cependant les soutenances doivent être enregistrées sur un support numérique pour archivage.
- Encourager la possibilité d'enregistrement des séances de TP réalisés en démonstration par des enseignants et les mettre en ligne. L'étudiant peut ainsi suivre le TP et fournir en ligne ses comptes rendus.

6. Planning général de la reprise des activités pédagogiques

- Les plannings des examens de rattrapage des masters doivent être affichés au niveau des départements et du site web de la faculté. Les listes des étudiants concernés avec les coordonnées exactes (adresse personnel) doivent être communiquées à Mr le Vice Recteur chargé de la pédagogie pour leur prise en charge dans les résidences universitaires.
- Les étudiants concernés par les rattrapages doivent être contactés par mails et/ou téléphone.
- Les examens de rattrapage des Master 1 à partir du 13/09/2020 et des Master 2 à partir du 06/09/2020 (durée de l'épreuve 01 heure).
- Poursuite des travaux de recherche dans le cadre des projets de fin d'études à distance. Dernier délai des soutenances des mémoires de master est fixé pour le 30 septembre 2020.

7. Evaluations

- Les évaluations des étudiants (examens du semestre 2 de l'année universitaire 2019/2020) se dérouleront ultérieurement.
- Les évaluations doivent tenir compte des enseignements réellement données. Les équipes de formations tiendront compte de l'état psychologique des étudiants.
- Les délibérations à organiser, suivent l'ordre chronologique du déroulement des examens.
- La date du 30/09/2020 étant le dernier délai de soutenance des Master 2, les délibérations auront lieu le jeudi 01/10/2020.

8. Normes à respecter

- Désinfecter périodiquement les locaux pédagogiques et administratifs (1fois/15 jours avec le produit spécifique). Désinfecter quotidiennement avec les produits habituels (chlore, détergents...etc.).
- Assurer l'aération et l'hygiène des locaux.
- Assurer la disponibilité de l'eau et du savon dans les sanitaires.
- Réglementer la circulation au sein de la faculté (parcours balisés).
- Interdire les regroupements du personnel.
- Obligation du port du masque et du respect de la distanciation sociale physique par toute la communauté universitaire.
- Démultiplication des points de lavage des mains (07 points d'eau avec savon) à l'extérieur avec distributeur de savon.
- La présentation de carte d'étudiant est obligatoire aux entrées de la faculté.
- Prise de température aux deux accès du site (02 à 03 thermomètres sans contact pour chaque entrée, un dédié au contrôle des passagers des véhicules). Les agents chargés de cette mission doivent obligatoirement porter une visière individuelle.
- Conduite à tenir lors de la mesure de la température :
 - Température inférieure ou égale à 37°, la personne peut accéder aux structures universitaires.
 - Plus de 37° : la personne doit rester au repos et à l'ombre 5 à 10 mn. Une autre mesure de température doit être prise :
 - Inférieure ou égale à 37,5 ° : la personne peut accéder aux structures universitaires.
 - Plus de 37,5° : appeler une ambulance de la protection civile avec l'accord de la personne suspectée.
- Interdiction d'accès des étrangers. Les services de sécurité doivent jouer leur rôle.
- Mise à disposition du gel hydro-alcoolique par des distributeurs à pédale. 10 distributeurs seront installés à des différents endroits de la faculté (voir plan des lieux d'implantation de la figure 2).
- Mettre en place un système d'affichage et d'information qui rappelle les consignes de prévention.

9. Mesures sanitaires

- Les unités médicales et de prévention (UMP) doivent veiller à la première prise en charge de l'étudiant qui présenterait quelques signes de la maladie.

10. Annexe

Planning de désinfection périodique des locaux pédagogiques et administratifs avec les produits spécifiques

- 1) Jeudi 27 aout 2020
- 2) Jeudi 17 septembre 2020
- 3) Jeudi 01 octobre 2020
- 4) Jeudi 15 octobre 2020
- 5) Jeudi 05 novembre 2020
- 6) Jeudi 19 novembre 2020
- 7) Jeudi 03 décembre 2020
- 8) Jeudi 17 décembre 2020

Le présent mode opératoire spécifique à la faculté de technologie reste dynamique et peut être enrichi.

Une version en langue arabe est également disponible.



Figure 2. Localisation des points de control de température ● , des points d'eau ● et des distributeurs de Gel hydro alcoolique ● .

● Point de control de température des passagers véhicules.